## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## **SÉANCE DU 10 JUILLET 2019**

Etaient Présents 44 titulaires, 1 suppléante, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise BISTUE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne

BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs:

Paule BERGES André BERNOS David MIRANDE Michel NOUSSITOU Jean CASABONNE

Elisabeth MEDARD France JAUBERT-BATAILLE Marianne PAPAREMBORDE

Cédric LAPRUN

Sandrine HIRSCHINGER Fabienne MENE-SAFFRANE

Henriette BONNET

Jean-Jacques DALL'ACQUA

Valérie SARTOLOU Bernard UTHURRY Aurélie GIRAUDON Christophe GUERY

**Evelyne BALLIHAUT** 

Jean-Pierre TERUEL à à Pierre ARTIGUET

à Etienne SERNA

à Michel BARRERE-MAZOUAT

à Daniel LACRAMPE à Aracéli ETCHENIQUE à Laurent KELLER à Aimé SOUMET

Bernard AURISSET à à Marc OXIBAR

à **Denise MICHAUT** à David CORBIN

à Maylis DEL PIANTA à Marylise BISTUE à Martine MIRANDE

Michel ADAM à

Suppléants: Marthe CLOT

suppléante de Jean LASSALLE

Absents:

Pierre CASABONNE (excusé), Joseph LEES (excusé), Cédric PUCHEU (excusé), Jacques NAYA (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Jean-Etienne GAILLAT (excusé), Robert BAREILLE (excusé), Anne BARBET (excusée), Alain CAMSUZOU, Michel CONTOU-CARRERE, Gérard LEPRETRE, ROSENTHAL Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-

**POURTALET** 

## RAPPORT N° 11-190710-DEV-

## **VENTE D'UN TERRAIN AU GABARN**

M. KELLER indique que la société LABORDE d'OLORON SAINTE-MARIE nous a fait part de son projet d'implantation d'une centrale d'enrobage et de son souhait, pour ce faire, d'acquérir un terrain.

Il est proposé de vendre une parcelle d'une superficie d'environ 20 000 m² du lotissement GABARN 4 à un prix de 12 € HT le m².

La vente représente un montant d'environ 240 000 € HT, TVA sur marge d'un taux maximum de 20% en sus. Il est précisé que le montant final de la vente et de la TVA seront connus après arpentage du terrain.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE le Président à vendre à la Société LABORDE, déjà implantée Zone Lanneretonne à OLORON SAINTE MARIE, une parcelle du lotissement 4 Rue du Parc d'Activités du Gabarn, représentant une superficie d'environ 20 000 m², au prix de 12 € HT le m².
- AUTORISE le Président à signer les actes authentiques correspondants.
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 juillet 2019

Suit la signature

Affiché le 15.07.19

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/07/2019